



## Licenciment et remplacement

Par **sam**, le **15/05/2009** à **11:43**

Bonjour,

Voilà je suis salarié d'une entreprise sur Strasbourg bas Rhin de 118 personnes qui est chargée de la logistique, et nous avons l'usine de fabrication sur Colmar haut Rhin de 900 personnes, notre direction va supprimer 165 postes donc licencier 165 personnes que sur Colmar et ne veut pas licencier sur Strasbourg vu qu'il ne supprime pas de poste à Strasbourg, mais Colmar et Strasbourg font partie du même établissement alors les syndicats ont demandé qu'il y ait aussi des licenciements sur Strasbourg (les derniers embauchés, les moins de 30 ans, les célibataires, etc...) et que ces personnes soient remplacées par des salariés de Colmar qui viendraient reprendre le poste de la personne licenciée sur Strasbourg si la direction ne veut pas le faire car elle trouve ça aberrant de licencier une personne pour la remplacer par une autre. Mais les syndicats menacent de traîner la direction en justice car c'est la loi.

Ma question est-il possible de s'opposer devant un tribunal et y a-t-il eu des cas similaires de décisions de justice, jurisprudence etc...

Merci d'avance pour votre réponse